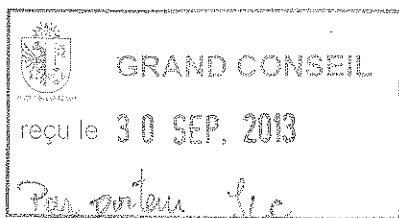


C 3278

FEDERATION GENEVOISE DE COOPERATION



Monsieur Le Président
du Grand Conseil
Gabriel Barrillier
Chancellerie
Genève

Genève, le 30 septembre 2013

Objet: Lettre dirigée au Président du Grand Conseil et aux députés

Cher Monsieur,

Je me permets de vous remettre ci-joint une lettre datée du 30 septembre 2013. Une copie en sera envoyée à tous les députés.

En vous remerciant d'avance de l'attention que vous voudrez bien y porter, je vous prie de recevoir, Cher Monsieur, mes salutations respectueuses

GRAND CONSEIL	
Expédié le: 3-10-2013	Session GC: 3-4-10-13
Président	<input checked="" type="checkbox"/> Députés (100)
Correspondance GC	<input checked="" type="checkbox"/> Bureau
Secrétariat	<input checked="" type="checkbox"/> Chefs de groupe
Commission: Finances	
Objet: PL 11022-A pt 49	
Copie à:	adj.

O. Berthoud
Olivier Berthoud
secrétaire général
Fédération genevoise de coopération

FEDERATION GENEVOISE DE COOPERATION

Monsieur le Président
Mesdames et Messieurs
les députés du Grand Conseil
Genève

Genève, le 30 septembre 2013

Objet: Le rapport de la Commission des finances sur le PL 11022 concernant notre Fédération.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les députés,

Le rapport de majorité demande une coupe de CHF 2 millions sur quatre ans par rapport à la proposition initiale du Conseil d'Etat du 29 août 2012, coupe injustifiée et fondée à notre sens sur un certain nombre de malentendus et d'incompréhensions quant à la mission et au travail effectué de la FGC.

La FGC regroupe 63 associations de très diverses sensibilités qui s'engagent concrètement dans la coopération internationale. Elle est l'interface de ses membres avec les collectivités publiques. Son travail d'analyse et d'accompagnement des projets vise à garantir leur qualité et leur efficacité. Il répond à des exigences professionnelles, mais repose principalement sur le bénévolat, ce qui en diminue sensiblement les coûts.

La FGC obéit à des procédures transparentes, précises, rodées et évaluées. Chaque projet financé est dûment analysé, documenté, suivi, évalué, et un contrôle des dépenses est fait par un audit externe sur place. Bien entendu, des projets peuvent connaître des difficultés et quand cela arrive, nous nous en saisissons immédiatement et en informons nos partenaires financiers.

Le Bureau de la solidarité internationale du Canton est en possession de tous les rapports et bilans prévus dans le contrat de prestation, et a procédé à diverses évaluations. A tout moment nous avons agi conformément à ce contrat et aux dispositions de la LIAF.


En 2011, la FGC a été à nouveau accréditée par la DDC-DFAE, l'instance compétente pour la coopération au développement de la Confédération suisse. Ce processus d'accréditation a porté sur l'examen de la gouvernance et de la transparence internes, des systèmes de gestion, de la performance, du contrôle de la qualité des projets et de la gestion des risques. La DDC-DFAE a signé en janvier 2013 un contrat avec la FGC pour une contribution augmentée à CHF 13.3 millions pour 2013-2016 (CHF 10.1 millions en 2009-2012).

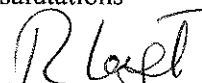
Le rapport de majorité soulève aussi des questionnements sur la nécessaire complémentarité entre pouvoirs publics et milieux associatifs. De nouvelles synergies pourraient ainsi être mises en œuvre. Il est vrai que l'action en matière de Solidarité internationale, sur le plan cantonal et communal a beaucoup évolué, et nous restons entièrement à disposition, dans le respect du principe de subsidiarité, pour contribuer de manière constructive à la recherche des formules optimales.

Vous trouverez en annexe des commentaires à quelques imprécisions relevées dans le rapport. Nous réitérons notre disponibilité à continuer à répondre à toute demande, et à fournir toute la documentation qui serait nécessaire.

Une coupe de 500'000.- par an du budget de la FGC ne la rendra pas plus efficace, ni plus efficiente la Solidarité internationale du Canton. De plus, elle pénalisera fortement – et de manière difficilement justifiable – les bénéficiaires de projets qui devront être arrêtés dans des pays du Sud, et entamera l'image de Genève comme ville humaniste.

Nous vous remercions de l'attention que vous accorderez à la présente et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, nos plus respectueuses salutations


Olivier Berthoud
Secrétaire général


René Longet
Président

FEDERATION GENEVOISE DE COOPERATION

Quelques commentaires au rapport de majorité de la Commission des finances concernant le projet de loi 11022 FGC.

1. «Un député relève que le contrôle financier est, pour les associations, un point incontournable pour trouver de l'argent. La FGC donne l'impression de n'avoir pas à se conformer à cette règle» (page 10, §4).

La FGC se soumet volontairement et de bon gré à un contrôle financier rigoureux. Ses comptes sont révisés à l'interne et par un contrôle ordinaire d'un expert réviseur agréé, ils sont établis selon les recommandations RPC 21, et sont publiés sur son site web¹. De même, les associations membres sont tenues de présenter leurs comptes selon RPC 21. Tous les projets doivent comporter un budget détaillé; le rapport financier détaillé est accompagné d'une comparaison budgétaire et d'un audit externe réalisé sur place.

2. «L'absence de visibilité pour le Grand Conseil sur les projets financés par la FGC pose problème et n'est pas acceptable» (page 5, §5)

La FGC a toujours informé des projets financés conformément aux modalités accordées avec ses partenaires financiers. La DDC-DFAE et l'Etat de Genève préfèrent concentrer leur attention sur les systèmes de contrôle mis en place par la FGC et de mandater des évaluations ponctuelles de projets², plutôt que de contrôler une nouvelle fois par le menu la centaine de projets en cours. Le contrat de prestation avec l'Etat est conforme à la LIAF et comprend un tableau de bord avec des objectifs et des indicateurs de performance qui est révisé annuellement. La FGC tient à disposition de tous ses partenaires les centaines de pièces produites soigneusement chaque année, soit pour chaque projet la demande motivée et la justification du financement, le budget, la fiche de suivi, la recommandation de la Commission technique, les rapports annuels, le rapport final d'activités et financier, le rapport d'audit externe et la comparaison budgétaire, ainsi que l'évaluation périodique³.

3. «Une pression est exercée sur la FGC pour qu'elle baisse ses frais de fonctionnement» (page 5, §4)

Dès les années 2000, la DDC-DFAE et l'Etat de Genève ont encouragé la FGC pour qu'elle se dote d'une structure renforcée, entre autre par la création d'un poste de secrétaire général, y compris en allouant des ressources supplémentaires à cet effet. Ce fut fait à partir de 2009. Ceci a signifié une augmentation des frais de fonctionnement de la FGC, réalisée donc à la suggestion de pouvoirs publics. En 2012, lors des discussions pour le renouvellement des accords avec la DDC-DFAE, l'Etat de Genève et la Ville de Genève, ces mêmes pouvoirs publics ont salué les améliorations apportées au fonctionnement de la FGC. Si la FGC suit les règles générales de l'Etat concernant les mécanismes salariaux et les prestations sociales, le niveau des salaires du personnel de la FGC, à qualifications et responsabilités comparables, est nettement plus bas qu'à l'Etat ou à la DDC-DFAE⁴. La FGC bénéficie en outre pour son fonctionnement d'environ 7'000 heures de travail de ses experts bénévoles.

4. «La DDC baisse sa contribution de 4,3 à 3,1 millions de francs» (page 5, §1)

Jusqu'en 2012, la DDC-DFAE a contribué au programme de Terre des Hommes Suisse à travers la FGC. Cette contribution étant devenue au fil des années de plus en plus importante (1,5 million en 2012), la DDC-DFAE a préféré traiter sa contribution directement avec Terre des Hommes Suisse⁵. La section genevoise de Terre des Hommes Suisse est membre de la FGC, comme d'autres sections genevoises d'ONG suisses. La DDC-DFAE, hors contribution à Terre des Hommes Suisse, a augmenté sa contribution à la FGC de CHF 450'000 entre 2012 et 2013. Hors Terre des Hommes Suisse, les contributions de la DDC-DFAE à la FGC augmenteront de +30%, soit de CHF 10,1 millions pour 2009-2012 à CHF 13,3 millions pour 2013-2016. La FGC est parmi les 17 œuvres d'entraide suisses à recevoir des contributions de programme de la Confédération. Pour toutes les autres associations, c'est la modalité de projet qui est appliquée.

FEDERATION GENEVOISE DE COOPERATION

5. «Un député relève qu'il avait vu il y a quelques années un projet d'aide pour l'Algérie» (page 3, §8)

La FGC a financé en 2000 un projet de Humanitel pour l'électricité solaire dans les camps des réfugiés sahraouis, à Tindouf, Algérie. Ce projet n'avait donc rien à voir avec un soutien au gouvernement algérien. Depuis lors aucun projet n'a été soutenu par la FGC dans ce pays.

6. «Dans ces discussions sur la FGC, les commissaires ont découvert que certaines associations touchaient 2 fois une subvention par l'Etat et aussi par la FGC (...)» (page 5, § 5)

Certaines associations membres de la FGC sont actives dans plusieurs domaines, comme par exemple le social en Suisse et la coopération au développement. Ces activités sont très clairement séparées dans les structures et les comptes mis en place par ces associations. Aucune association membre de la FGC ne reçoit directement de financement d'aucune collectivité publique partenaire (Communes, Canton ou Confédération) pour la coopération au développement. Le fait d'être membre de la FGC implique de renoncer à recevoir des fonds publics autres qu'à travers la FGC, pour ce domaine d'activités. La FGC a justement été mise en place il y a des années pour éviter de possibles doublons.

7. «L'Etat a refusé que des fonds soient alloués pour un soutien des pages solidarité internationale dans Le Courrier» (page 6, § 5).

La FGC ne finance pas la rubrique solidarité internationale dans Le Courrier avec des fonds du Canton. L'initiative de ce soutien revient à M. Rossetti, ancien conseiller administratif de la Ville de Genève. La FGC n'exerce pas d'influence sur le contenu rédactionnel de ces pages.

8. «La subvention de 53'200 F à Noé21» (page 6, §6)

Noé21 n'est pas membre de la FGC, et par conséquent la FGC n'a jamais financé de projet de cette association.

9. «Il y a quelques années, la FGC avait une présidente libérale» (page 7, §4).

La FGC n'a pas eu de présidente libérale. Cela a été cependant le cas d'une importante association membre. Les associations de la FGC ont parmi leurs membres et leurs sympathisants des personnes de toutes les couleurs politiques, mais la majorité d'entre eux n'est très probablement affiliée à aucun parti.

10. «(...)avec la photo de M. Pagani dans leur brochure et le choix d'un président également très marqué politiquement.» (page 10, § 10)

En 2012, M. R. Pagani était maire de Genève et une photo où il figure est en effet dans le rapport 2012 lors de son mandat; dans le rapport annuel de 2011, c'est une photo avec Mme I. RoCHAT qui a été publiée, alors qu'elle était en charge de la solidarité internationale.

La FGC a travaillé pendant de nombreuses années en très bonne entente avec les départements sous la direction des Conseillers d'Etat J. Vernet, G.-O. Segond, O. Vodoz, C. Haegi, M. Brunschwig-Graf, C. Lamprecht, L. Moutinot, I. RoCHAT et P. Maudet.

La FGC n'a pas choisi R. Longet comme président à cause de son appartenance politique, mais parce que R. Longet s'est engagé bien avant d'autres pour le développement durable, et lors de ses magistratures à Onex, il s'est engagé de manière constante pour l'Agenda 21 et la solidarité internationale⁶.

11. «Il trouve l'attitude de la FGC peu coopérative (!)» (page 6, §1)

La FGC a toujours été ouverte au dialogue et à fournir toute l'information requise, et ne comprend tout simplement pas à quoi il est fait allusion ici.

Genève le 30 septembre 2013

Pour le secrétariat, Olivier Berthoud, secrétaire général

FEDERATION GENEVOISE DE COOPERATION

Pour en savoir plus:

Qui sommes nous ?

La FGC en quelques lignes (page web)

www.fgc.ch/qui-sommes-nous

Le programme FGC 2013-2016

Il comprend les domaines de travail et les résultats attendus pour 2013-2016 (PDF 8 pages)

www.fgc.ch/sites/default/files/fgc_programme_2013-2016_web.pdf

Les rapports annuels, les comptes annuels et les PV des Assemblées générales de la FGC

Tous ces documents sont disponibles publiquement sur le site web (page web)

www.fgc.ch/fr/rapports-annuels-0

Le Manuel de la FGC

Il comprend la déclaration de principes, les statuts, et tous les règlements, critères et procédures pour l'analyse des projets et le fonctionnement de la FGC (PDF 105 pages)

www.fgc.ch/sites/default/files/fgc_manuel_juin_2013.pdf

Les projets soutenus par la FGC

Un moteur de recherche permettant de retrouver tous les projets soutenus par la FGC depuis 1995

www.fgc.ch/rechercher-un-projet

Les 15 étapes d'un projet de coopération

Brève description de la procédure suivie pour tous les projets au Sud (page web)

www.fgc.ch/les-15-etapes-dun-projet

Les documents d'un projet de coopération

A partir d'un exemple réel, comment s'applique les instruments de suivi et de contrôle d'un projet (page web)

www.fgc.ch/les-documents-dun-projet

Le débat genevois sur le 0.7%

Un bref historique et des liens vers les principaux documents (page web)

www.fgc.ch/debats-genevois-sur-le-07

Notes aux commentaires:

¹ Voir: www.fgc.ch/rapports-annuels-0

² Le BSI pour sa part a mandaté récemment les évaluations suivantes: Deux projets de Genève Tiers Monde en Colombie (février 2011), un audit financier d'un projet d'ACCED au Togo (juillet 2011), Un projet de FH au Burundi (novembre 2011), Un projet TdH en Bolivie et au Pérou (janvier 2013),

³ voir: www.fgc.ch/les-documents-dun-projet et www.fgc.ch/les-15-etapes-dun-projet

⁴ Le secrétaire général de la FGC depuis août 2009, Olivier Berthoud, auparavant cadre de la DDC pendant 18 ans, gagne CHF 1'639.00 net de moins par mois en venant à la FGC. Les coordinateurs de projets sont dans des classes salariales 4 à 5 niveaux plus bas que les postes équivalents à l'Etat (classe 18, contre classe 13 ou 14). Voir page 45 du PL11022, annexe 3, données salariales de la FGC; Fiches de salaire O.Berthoud DDC-DFAE mai 2009 et FGC août 2009 à disposition.

⁵ C'est le cas aussi pour Helvetas, Swissaid, Enfants du Monde et E-Changer, œuvres d'entraide suisses qui reçoivent des contributions directement de la Confédération, et dont les sections genevoises sont membres de la FGC. Dans ces cas, ces associations n'ont pas accès aux fonds fédéraux confiés à la FGC, afin d'éviter de doubles financements.

⁶ Voir le procès-verbal de l'Assemblée générale du 22 novembre 2013, page 5:

www.fgc.ch/sites/default/files/ag_2012-11-22_pv.pdf